

RELEVÉ DES DÉCISIONS DU CONSEIL DU 27 AVRIL 2017

1) Approbation des PV des Conseils du 23 mars et du 28 mars : 25 voix *pour*

2) Vote sur la mise en œuvre de la nouvelle offre de formation

a) Vote pour qu'une enveloppe de 41500 heures soit attribuée à l'UFR HSS pour la mise en place de sa nouvelle offre de formation : 25 voix *pour*.

b) Approbation de la motion suivante : 25 voix *pour*.

Motion votée, à l'unanimité des présents et représentés,
Conseil d'UFR du 27 avril 2017

Compte tenu de l'ouverture de nouvelles formations à la rentrée 2017 dans notre UFR (première année de la Licence de Sciences du Langage et première année de la Licence Humanités) et compte tenu de l'augmentation effective des charges d'enseignement induite par les nouvelles maquettes accréditées par le Ministère, maquettes élaborées dans une optique résolument pluridisciplinaire, conformément à l'esprit de la loi Fioraso, et incluant par conséquent un nombre important de cours mutualisés, l'enveloppe de 33500 heures octroyée à notre UFR pour la mise en œuvre de la nouvelle offre de formation initiale (en "présentiel") s'avère nettement insuffisante.

Nous demandons qu'au minimum 41500 heures soient allouées à l'UFR HSS. Aucun sacrifice supplémentaire ne saurait être consenti en plus de ceux qui ont déjà été faits (à titre d'exemple, en première année de Licence de Sciences de l'Education, tous les TD ont été supprimés s'agissant des cours mutualisés avec l'UFR de Psychologie et convertis en CM).

Nous refusons en effet que les conditions d'études soient davantage dégradées; du reste, la préparation de l'année prochaine est déjà très avancée et les emplois du temps déjà faits; nous constatons en outre que, d'un point de vue budgétaire, les 8000 heures supplémentaires nécessitées par la mise en œuvre de notre nouvelle offre de formation sont à peine l'équivalent de trois postes de Professeurs des Universités, alors même que notre UFR souffre du "gel" d'une dizaine de postes d'enseignants-chercheurs.

3) Approbation de la démarche consistant à diffuser la lettre ouverte de SL Caen Solidaire Etudiantes et étudiants non syndiqués : 17 voix *pour* ; 8 abstentions.

4) Propositions de modification des statuts de l'UFR :

a) Demande de modifications de l'article 14 du titre IV de la façon suivante :

« L'UFR est dirigée par une équipe de direction, composée d'un directeur et d'un ou deux directeurs adjoints et du directeur administratif, élus par le conseil d'UFR, à l'exclusion du directeur administratif, parmi les enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs qui participent à l'enseignement, en fonction dans l'UFR. Cette équipe est assistée, pour la préparation de l'ordre du jour du conseil, d'un bureau consultatif composé de l'équipe de direction et d'un représentant des personnels BIATSS, des enseignants-chercheurs et des étudiants membres du conseil »

Vote sur la première modification (direction adjointe) : 23 voix *pour* ; 2 abstentions.

Vote sur la seconde (bureau) : 24 voix *pour* ; 1 abstention.

b) Autres modifications et corrections formelles :

- art. 2 : CIRNEF remplace CERSE

- art.4 : Chaque département est administré et représenté par un directeur, un directeur avec adjoint ou deux co-directeurs

- art 6, dernier alinéa : « 4 représentants BIATSS (personnel de bibliothèque, ingénieur, administratif, technique, de service et de santé) »

- Dans l'ensemble du document « responsable administratif » est remplacé par « directeur administratif »

5) Vote des services prévisionnels 2016-2017 par le Conseil restreint : 15 voix *pour*.